

Avec le déconfinement, quelles recommandations pour le compostage de proximité ?

Pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire du Covid-19, le Réseau Compost Citoyen a émis des préconisations qu'il convient de mettre à jour avec le déconfinement amorcé et la reprise des activités.

Un premier état des lieux du compostage de proximité pendant cette crise en France (sur la base de 122 réponses de collectivités, entreprises, associations et particuliers) indique que la majorité des sites sur l'espace public étaient fermés, alors que ceux en pied d'immeuble sont restés ouverts lorsque cela était possible.

Les collectivités et les gestionnaires de sites, notamment **les bénévoles** assurant le fonctionnement quotidien, **ont proposé des solutions pour maintenir l'ouverture des sites tout en respectant les mesures d'usage**. Dans certains cas, le besoin accru de gestion de proximité des biodéchets a même suscité la création de nouveaux sites !

Il est toujours aussi crucial de sortir les matières organiques de nos poubelles, que ce soit pour faciliter le travail des équipes de collecte ou pour valoriser ces ressources pour nos sols et notre alimentation.

Quant au geste citoyen de composter, et notamment à plusieurs, il nous apparaît aujourd'hui encore plus souhaité par les habitants et essentiel au maintien de la cohésion sociale.

Les préconisations du Réseau Compost Citoyen sont à adapter en fonction de votre localisation géographique et des consignes locales. Rapprochez-vous de votre collectivité pour connaître les modalités de reprise des distributions de matériel et les formations organisées.

- ✓ **Pour les composteurs individuels** : continuez comme d'habitude ! Ceci comprend le lavage des mains après les manipulations.
- ✓ **Pour les sites de compostage partagé** (pied d'immeuble, quartier, établissement) le RCC encourage leur réouverture, tout en respectant bien sûr les gestes protecteurs, que vous fonctionniez en site ouvert ou fermé, avec ou sans permanence :

Rappel du respect des gestes protecteurs :

- réduire au maximum ses déplacements ;
- maintenir des distances de plus d'un mètre si vous êtes plusieurs, éviter tout contact physique, porter un masque dans la mesure du possible ;
- pour les manipulations, porter des gants propres et désinfecter les manches des outils etc. après utilisation ;

- se laver les mains soigneusement (même si vous avez porté des gants) après avoir manipulé les outils, les cadenas, les bioseaux, en faisant attention de ne pas porter les mains à la bouche, yeux, nez...
- dans la mesure du possible, affichez les précautions d'usage à l'entrée du site, sur le composteur...

Pour la partie technique du site de compostage :

- s'il vous faut transvaser de la matière (bac d'apport plein...), faites-le individuellement, ou à plusieurs (cf. nombre de personnes autorisées par rassemblement) en vous protégeant (gants, masque) et en gardant des distances suffisantes ;
- pour l'évacuation du compost mûr, privilégiez la distribution du compost par une seule personne du groupe (comme pour les AMAP, chaque personne arrive avec ses contenants). Autant que possible favorisez les relations avec des partenaires (type jardins partagés) qui pourront récupérer une grande partie du compost mûr. Pour rappel, le compost doit être distribué uniquement aux contributeurs.
- et n'oubliez pas le "geste-barrière" anti-moucheron habituel : toujours, toujours recouvrir de matière carbonée les derniers apports de matière fraîche !

La période de confinement a souvent été synonyme de fermeture des déchetteries sur tous les territoires. **Notre premier état des lieux fait remonter une augmentation du brûlage (interdit) de déchets verts, de dépôts sauvages (dans 50% des cas enquêtés)**, et de mélange avec les ordures ménagères. Mais ont été constatées également certaines pratiques positives, avec le stockage et la réutilisation sur place des végétaux : tonte-mulching, paillage, création de lasagnes, petites friches propices à la biodiversité, haies sèches, broyage des grosses branches... broyat qui a pu faire défaut à certains sites de compostage pendant le confinement.

Ces constats nous invitent plus que jamais à penser la construction des filières d'approvisionnement de brun sur nos territoires !

Le processus d'hygiénisation du compostage et le Covid-19

Le Haut Conseil de la santé publique estime que "selon les données de l'inactivation thermique du SARS-CoV-2 (cycle de 30 min à 60°C, voire 90 °C), **les couples température/temps prévus par les règles d'hygiénisation des composts** lors des opérations de compostage des biodéchets peuvent s'appliquer." Ces règles d'hygiénisation sont les couples température-temps suivants prévus par la réglementation de "55°C pendant 14 jours / 60°C pendant 7 jours / 65 °C pendant 3 jours / 70 °C pendant une heure."

Le suivi de la température doit être fait autant que possible. Le **prolongement** du processus de compostage reste un des moyens d'assurer son hygiénisation en cas de doute sur sa montée en température.